



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**REAMENAGEMENT CENTRE ANCIEN PHASE 3 – PLACE JEAN JAURES
APPROBATION AVENANT N° 1**

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 29 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES.

Présents : MM. ROUCAYROL Guy, ALMES Bernard, BONAVIDA Claude, CALON Mauricette, CAZALS Christophe, IZARD Julien, MARCO Claude, MARQUET Nathalie, MAS Bernard, SURRE Line, SIMON Jennifer.

Absents excusés : MM. CROS Monique, LUCAS André, MIRABILE Noelle.

Secrétaire de séance : Jennifer SIMON.

Membres en exercice : 14 - Présents : 11 - Votants : 11 - Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'un avenant doit être conclu avec l'entreprise BRAULT suite à des travaux imprévus, notamment dus à la découverte d'un puits et des aménagements supplémentaires au niveau des escaliers et de la plateforme devant l'agence postale.

Il demande au Conseil de bien vouloir en délibérer

Où l'exposé du Maire, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le code des marchés publics,

VU le marché conclu avec l'entreprise adjudicataire en application de la délibération du conseil municipal du 17/06/2024,

VU la délibération du conseil municipal du 26/08/2021 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

Considérant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2024,

DECIDE de conclure l'avenant d'augmentation ci-après :

Lot n°1 - terrassements-revêtements de surface-réseaux humides et secs-mobilier urbain-
entreprise BRAULT

Marché initial du 17/06/2024 - montant 229 900 € HT

Avenant n° 1 - montant : 17 870 € HT

Nouveau montant du marché : 247 770 € HT

AUTORISE Monsieur le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois en an susdits.

Le Maire,
Guy ROUCAYROL

